

DEUX POIDS DEUX MESURES: ÇA SUFFIT!

Oui, dénoncer toutes les formes que prend dans la société le « deux poids, deux mesures », c'est ouvrir la boîte de Pandore. Pas de doute, on observe ce phénomène partout. Est-ce une raison suffisante pour refermer aussitôt la boîte? Pas du tout! En effet, force est de constater que, parfois, à la suite de combats de très longue haleine, un « deux poids, deux mesures » spécifique est tout à coup jugé inacceptable, insupportable, condamnable. Un exemple parmi tant d'autres: l'inégalité salariale entre les femmes et les hommes. Aujourd'hui, plus rien ne peut justifier cette inégalité-là: elle est ressentie comme une injustice.

Il en va de même, pour un nombre croissant de personnes – et pas uniquement les immenses, les premiers concernés – avec la question du sans-chez-soirisme¹.

Pour nous limiter à la Région de Bruxelles-Capitale, l'accord de l'actuel gouvernement mentionne « la fin du [sans-chez-soirisme] », la fatalité présumée du sans-chez-soirisme est questionnée, les services orientés vers le relogement (comme le programme Housing First, par exemple) sont renforcés, une étude économique en cours va sans doute démontrer que la fin du sans-chez-soirisme serait économiquement rentable², l'exemple de la Finlande, seul pays européen qui a vu, grâce à une politique volontariste, le sans-chez-soirisme diminuer, est de plus en plus invoqué, les dizaines de milliers de logements inoccupés ne sont plus socialement acceptés, les occupations précaires sont financièrement soutenues par la Région, la priorité donnée dans l'aide aux personnes sans chez-soi à l'« urgence » (plutôt qu'à la prévention et au (re)logement) est de plus en plus remise en question, les expulsions domiciliaires sans relogement sont dénoncées³. Etc.



Bref, le vent commence à tourner et les mentalités évoluent: pour beaucoup, qu'une personne reste longtemps sans chez-soi n'est pas « normal ».

C'est pour cela que, pour beaucoup, les magnifiques élans de solidarité en faveur des réfugiés ukrainiens,

Pétition adressée au Parlement bruxellois

OBJECTIF :

renoncer au **DEUX POIDS, DEUX MESURES**, en mettant tout en œuvre – puisque c'est possible – pour en finir avec le mal-logement et le non-logement en Région de Bruxelles-Capitale... qu'il s'agisse de réfugiés ukrainiens ou de tout autre être humain



Lancée le 9 avril 2022, la pétition est une initiative du Syndicat des immenses et du Collectif citoyen de Bruxelles

depuis les plus hautes sphères de l'État et jusqu'aux simples citoyens, en passant par les Régions, les CPAS, les communes et les associations de terrain, mettent au grand jour un « deux poids, deux mesures » inacceptable.

Concrètement, on ne peut tolérer que 1) les milliers de personnes dans une situation matérielle comparable de non-logement ou de mal-logement et 2) les milliers de réfugiés d'autres guerres n'aient pas provoqué les mêmes élans de solidarité par le passé.

Un sentiment d'injustice, plus profond que jamais, touche les personnes qui, faisant face aux mêmes besoins, se demandent légitimement pourquoi elles sont exclues, parfois depuis des années, des droits, services, protocoles, facilités et autres procédures fluidifiées mis en place du jour au lendemain en faveur des seuls Ukrainiens.

Contre ce « deux poids, deux mesures », le Syndicat des immenses a créé un grand carton, qui a beaucoup circulé dans les réseaux et jusqu'à la RTBF. À l'heure où s'écrivent ces lignes (23/4/2022), il a lancé une pétition adressée au Parlement bruxellois et prépare deux autres actions aux niveaux fédéral et européen⁴.

On peut lister d'autres cas de « deux poids, deux mesures » jugés inacceptables par le Syndicat des immenses :

- traitement différencié des réfugiés ukrainiens selon qu'ils ont, ou non, la nationalité ukrainienne;
- régularisation facilitée, voire encouragée, de leur situation en Belgique pour les Ukrainiens qui le souhaitent, alors que la régularisation des personnes sans-papiers, même parfaitement intégrées, fait face à un mur que même la grève de la faim de mai à juillet 2021 n'a pas réussi à lézarder;
- le statut de cohabitant, qui s'oppose à l'individualisation des droits et sépare les gens, et dont l'éradication est le premier « combat » fédérateur du Syndicat des immenses;
- plus généralement, les différences de revenus et d'avantages pour les personnes recevant un « revenu de remplacement », selon qu'elles sont au chômage ou à la retraite, qu'elles émargent au CPAS ou à la mutuelle, qu'elles sont ou non handicapées;
- Etc.

Les immenses sont particulièrement sensibles au « deux poids, deux mesures », parce que 1) le rapport de force dans lequel ils sont engagés à leur corps défendant leur sont structurellement défavorables et 2) que le « deux poids, deux mesures » qu'ils subissent les atteint dans les dimensions les plus fondamentales de l'existence (logement, revenu et santé, image de soi et place aux rêves, échappatoires joyeuses et socialement valorisées...).

Les inégalités sont omniprésentes et, en partie, inévitables. Mais moins on se bat à armes égales, plus les inégalités que l'on subit sont ressenties comme des injustices. Le pire, à cet égard, est peut-être l'arbitraire dans les traitements, les décisions, les jugements. Et le pire du pire ? Les illégalités commises par l'État (au sens large du terme) lui-même⁵. ●

Le Syndicat des immenses



¹ Le sans-chez-soirisme corrige le mot sans-abrisme, qui ne désigne pas uniquement les gens qui dorment dehors mais aussi en maison d'accueil, en centre d'hébergement d'urgence, chez des proches, dans les squats, etc. Dans le sillage d'Albert Camus (« Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde »), le Syndicat des immenses s'attache à bien (re)nommer leur réalité. Voir www.syndicatdesimmenses.be/le-thesaurus-de-limmensite.

² Cette étude a été commandée par le Syndicat des immenses et Droit à toit / Recht op een dak. Voir www.syndicatdesimmenses.be/co-commanditaire-de-letude-dulbea.

³ Voir www.stopexpulsions.be, le site du Front Anti-expulsion.

⁴ Suites à retrouver sur www.syndicatdesimmenses.be/actualites.

⁵ Raison pour laquelle ces illégalités sont un des trois thèmes retenus pour la deuxième édition de l'Université d'été des immenses. Voir www.syndicatdesimmenses.be/lancement-de-luniversite-dete-des-immenses.